

COMMERCE TOULOIS : LA LOI DU PLUS FORT...

Le commerce toulouais traditionnel traverse une grave crise, la plus grave depuis la fin de la guerre. Les causes en sont multiples : conjoncture maussade, concurrence impitoyable des grandes surfaces, contournement de Toul... De plus en plus isolé, le petit commerce vacille sur ses bases, le paysage commercial de Toul se transforme. Dans ce contexte mouvant, les "gros" prennent l'avantage sur les "petits". C'est la loi du plus fort...

Le président de l'Union Commerciale de Toul, Christian RAGON, a démissionné de ses fonctions au cours de l'assemblée générale de mars 1985. Il a été suivi peu après, et "par solidarité", par l'ensemble du bureau de l'U.C.T., motif : "les commerçants toulouais se sont estimés trahis à la fois par les élus municipaux et par leurs représentants à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle."*

En effet, après une délibération à huit clos, le 20 juin 1983, l'assemblée municipale approuvait par 21 voix pour, trois contre, et deux abstentions -le maire, Jacques GOSSOT, ne prenant pas part au vote-, l'extension du magasin CORA-TOUL.

Deux jours plus tard, le 22 juin 1983, la Commission départemen-

* Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. Etablissement public constituant un organe représentatif des professions industrielles et commerciales auprès des pouvoirs publics.

La C.C.I. 54 est présidée par Michel BOURIEZ, son secrétaire général est Mr. Gérard BOUTHIEZ.

taie d'Urbanisme Commercial* autorisait, par 17 voix pour et trois contre, CORA-TOUL à porter sa surface de vente de 3 619 m² à 4 923 m².

Toutefois, le "patron" de CORA, Michel BOURIEZ, avait promis de ne pas utiliser cette autorisation à condition que le Centre LECLERC de Dommartin-les-Toul ne profite pas de son transfert, pour cause d'inondations fréquentes, pour s'agrandir un peu lui aussi. Question d'équilibre !

LECLERC, c'est-à-dire Jean-Marie MAIRE, avait affirmé qu'il n'y

* La Commission départementale d'urbanisme commercial dépend de la Direction du développement économique et de l'emploi. Présidée par le Préfet, commissaire de la République de Meurthe-et-Moselle, elle comprend de nombreux membres dont la liste est fixée par arrêté préfectoral. On y trouve des représentants du chef-lieu départemental, du conseil général, de la C.C.I. 54 et des associations de consommateurs. De plus, sont présents ou représentés, le maire de la commune concernée par le projet ainsi que les maires des communes limitrophes, à titre consultatif pour ces derniers.

aurait pas d'extension. D'ailleurs, le maire de Toul, Jacques GOSSOT, le président de l'U.C.T., Christian RAGON et un assistant technico-commercial de la C.C.I., M. TRIDON, ont vérifié, mètre en main, qu'il n'y avait pas un mètre carré supplémentaire de grignoté. Les commerçants pouvaient être rassurés.

Et pourtant, au printemps 1984, de gros travaux sont effectués au magasin CORA. Un peu plus tard, c'est au tour du Centre LECLERC... Les promesses se sont envolées.

Toujours est-il que CORA dispose aujourd'hui d'une surface de vente de 4.900 m² et emploie environ 120 personnes alors que LECLERC dispose de 3.200 m², d'une galerie marchande de 1.500 m² et emploie une cinquantaine de personnes.

Dans cette affaire, l'équilibre s'est bien réalisé, mais entre grandes surfaces d'une même zone, au détriment du petit commerce et non, comme le prévoyait la loi ROYER, entre grandes surfaces et petits commerces d'une même zone de chalandise.

Un nouveau choc

Coïncé entre ces deux mastodontes de la distribution, le petit commerce toulouais, mal structuré, peu solidaire, malgré de récents mais trop tardifs efforts d'animation du centre ville va subir, prochainement, un nouveau choc. Parce que la concurrence sera difficilement soutenable, parce qu'une autre grande surface va s'installer à Ecrouves et qu'une bête préhistorique ayant pour réputation d'écraser tout -surtout les prix- va sortir de terre, à Nancy-Champ-le-Boeuf, à quinze minutes de Toul par l'autoroute...

Combien de petits commerces pourront faire face ? Eux qui ont subi leur premier "choc", dans les années 1970, avec la construction de la Croix-de-Metz qui a soustrait à la ville intra-muros une partie de ses habitants, créant une perte que rien n'est venu combler, au point que deux villes distinctes vivent aujourd'hui séparément : l'une, Toul-Centre, où sont concentrés tous les commerces -ou presque- les administrations, les lieux d'animation, l'autre, Toul-Croix-de-Metz (7.000 habitants), ville-dortoir, peu animée, presque inhumaine. Entre les deux, non pas des remparts mais un énorme fossé.

Le "détournement" de Toul

Jusqu'à l'année dernière encore, le commerce traditionnel attirait une clientèle importante des alentours de Toul, de la campagne, certes, mais aussi de villes plus éloignées : Liverdun, Vaucouleurs, Commercy et même parfois, Neufchâteau. Désormais, il a tendance à être de plus en plus isolé, replié sur lui-même.

D'abord parce que les magasins de moins de 1.000 m² n'ont pas d'autorisation à recevoir de la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial. Leur implantation est libre. Ainsi, un INTERMARCHÉ s'est-il créé à Liverdun (980 m²) ainsi qu'un UNICO, un autre INTERMARCHÉ à Commercy, un ROND-POINT à Vaucouleurs, etc...

Ensuite, parce que l'on a facilité les voies d'accès rapide à Nancy. Ainsi le fameux contournement de Toul est-il une aubaine pour les automobilistes qui veulent "éviter" Toul. Mais c'est aussi un "détournement" de son commerce, de son centre. Cela est si vrai que dans les

mois qui ont suivi l'ouverture du contournement, nombre de stations service et cafés-restaurants situés sur la R.N.4 ont fermé les uns après les autres. Toul n'est plus un pôle d'attraction, comme il y a encore cinq ou six ans.

Mais le petit commerce traditionnel avait peut-être quelques chances de survie à condition qu'il sache se spécialiser, proposer des produits de qualité, que la grande surface ne peut offrir, qu'il apporte

un service que seul le petit commerçant peut fournir encore, et qu'il crée, au centre ville, des animations de la qualité de celles que l'on a connues en 1983 et 1984.

L'extension de CORA et LECLERC peut compromettre ces chances de survie. Et ce ne sont pas, semble-t-il, les quelques places de parking ou les quelques logements nouveaux du centre ville qui changeront les choses.

Roger T.